

D. THEME DE LA FORMATION

<p>.....</p> <p>.....</p>

E. DESCRIPTION DE L'ACTION DE FORMATION

Durée de l'action de formation, calendrier prévisionnel, nombre de sessions prévues, localisation.

<p>.....</p>

F. BUDGET DE L'ACTION DE FORMATION

Le budget de l'action de formation est à indiquer dans cette partie mais également à reporter dans les annexes 1 à 4 du formulaire de demande d'aide.

1) Pour les Organismes de Formation :

Nature de la dépense	Montant HT	Montant TVA*	Montant total supporté
Dépenses sur devis : _____ _____			
Dépenses de rémunération : _____ _____			
Frais de déplacement : _____ _____			

*A ne compléter que si vous ne récupérez pas la TVA

2) Pour les OPCA/FAF :

Nombre d'heures stagiaires prévues (heures)	Coût unitaire par heure stagiaire (€ HT)	Montant total HT (€)	Montant total TVA* (€)	Montant Total supporté (€)

*A ne compléter que si vous ne récupérez pas la TVA

G. OBJECTIFS VISES ET RESULTATS ATTENDUS

Expliciter ici les raisons qui vous poussent à vouloir mettre en œuvre ces formations : constat de départ, problématiques et effets attendus.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

H. PUBLIC VISE (statut, nombre,...)

.....

.....

.....

.....

I. CONTRIBUTION DE LA FORMATION AUX PRIORITES TRANSVERSALES DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL

Contribution de la formation à l'innovation, à l'environnement, à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J. MOYENS ET MODALITES PREVUES DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

N. ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES NECESSAIRES A LA SELECTION DES ACTIONS

1) PDR ALSACE :

- **Caractère novateur de l'action de formation**

Description libre du caractère novateur de l'action de formation (le caractère novateur s'apprécie au regard de la réponse à un nouveau besoin, un concept innovant, des outils et/ou technologies innovantes, des méthodes pédagogiques novatrices, du partenariat mobilisé,...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2) PDR LORRAINE

- **Suivi des stagiaires après la formation**

Description libre du suivi des stagiaires après formation (retour sur expérience, valeur ajoutée,...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3) PDR CHAMPAGNE ARDENNE :

- **Suivi individuel**

Un suivi individuel des stagiaires est mis en œuvre suite à la formation :

- Oui, dans les 6 mois qui suivent la formation
- Oui, au-delà de 6 mois après la formation
- Non

- **Stagiaires**

L'offre de formation est ouverte à la fois aux adhérents de la structure porteuse du projet et à d'autres bénéficiaires :

- Oui
- Non